

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-12-ENV-

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

M. CASABONNE rappelle que par délibération n°35-190606-ENV- du 6 juin 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a décidé d'établir un partenariat avec l'organisme HELLIO (anciennement GEOPLC) afin de valoriser les actions d'économies d'énergie sur le patrimoine intercommunal, celui des communes membres et des porteurs de projets privés du territoire, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce type de partenariat avec un intermédiaire acheteur de CEE, permet aux porteurs de projet :

- de bénéficier d'une expertise leur permettant d'optimiser ce levier financier : recommandations sur les caractéristiques techniques de chaque action afin de maximiser le volume de CEE généré par les travaux réalisés, préparation des dossiers de demande de CEE, dépôt des CEE, suivi de l'instruction du dossier CEE ;
- de bénéficier d'un prix de rachat des CEE générés fixe et garanti.

En outre, tout porteur de projet garde une totale liberté de choix sur le moyen de valoriser ses CEE.

Depuis 2019, la valorisation des CEE a permis au territoire de la CCHB de bénéficier de 86 330 € d'aides pour des travaux de rénovation.

La convention avec HELLIO est arrivée à son terme.

Après échanges avec plusieurs organismes, il est proposé à la CCHB de conventionner avec plusieurs partenaires. Ainsi, il sera possible, lors de la création des dossiers CEE, d'interroger chacun et de s'orienter vers l'offre la plus intéressante financièrement.

Dans l'immédiat, il s'agirait d'établir des conventions avec :

- HELLIO dont l'offre actuelle du tarif de rachat s'établit à 4,5 € par MWh cumac, prix plancher pouvant être revu à la hausse en fonction du cours des CEE, jusqu'en 2025 ;
- la société EBS Energie qui propose un tarif de rachat fixe à 5,60 € par MWh cumac jusqu'à fin 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec HELLIO et EBS Energie, ainsi qu'avec tout autre organisme similaire, pour promouvoir et valoriser les opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY